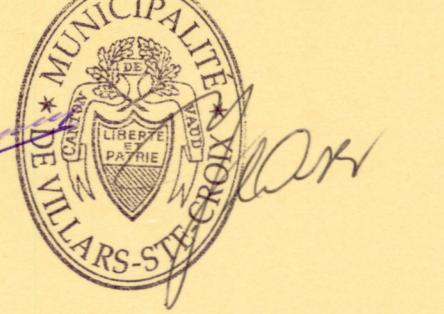


APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE
DANS SA SEANCE DU : 4 FEV. 1998
ET DU : 15 OCT. 1999

DEPOSE A L ENQUETE PUBLIQUE 423B
DU : 20.02.1998 AU : 20.03.1998
ET DU : 14.12.99 AU : 24.01.2000

LE SYNDIC : LE SECRETAIRE :

LE SYNDIC : LE SECRETAIRE :

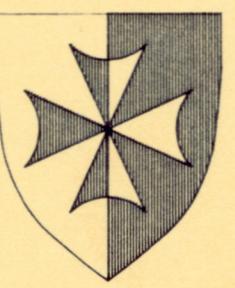

ADOPTE PAR LE CONSEIL GENERAL
DANS SA SEANCE DU : 22 JUIN 2000

APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES
TRAVAUX APPROUVE PAR LE DEPARTEMENT
DU TERRITOIRE DANS SA SEANCE DU :
LAUSANNE, LE 11.3.2000

LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :



LE DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES
CERTIFIE CONFORME
Service de l'aménagement du territoire



VILLARS-S-STE-CROIX

723 A PLAN PARTIEL D'AFFECTATION "LA VIGNETTAZ"

A CARRE S.A. rue du centre 2bis, 1025 ST-SULPICE
ARCHITECTURE ET AMENAGEMENT TEL: 021/69113.87 FAX: 021/69190.91
ECHELLE 1/500° DÉCEMBRE 1997 MODIFIÉ 15.09.1999

LEGENDE : MODIFICATION DU PPA FAISANT L'OBJET
DE L'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE
CHEMINEMENTS SUPPRIMÉS

PERIMETRE DU P.P.A. PÉRIMÈTRE DU P.P.A.
PERIMETRE D'IMPLANTATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS
ABANDONNÉ/NOUVEAU

DESIGNATION DES PERIMETRES D'IMPLANTATION
+ INDICE 2 OU 3 (NB MAXIMUM DE LOGEMENT)

SURFACE DE PLANCHER BRUTE MAXIMALE PAR PERIMETRE

BANDE D'IMPLANTATION OBLIGATOIRE (1.00 M)

ORIENTATION OBLIGATOIRE DES FAITES

AIRE D'IMPLANTATION DES DESSERTE PRINCIPALES

AIRE D'IMPLANTATION DES DESSERTE SECONDAIRES

AIRE DE DEVESTITURE N° 1

AIRE DE DEVESTITURE N° 2

PERIMETRE D'IMPLANTATION DES COUVERTS PRIVES

EMPLACEMENT CONTAINERS

PLANTATIONS OBLIGATOIRES

ARBORISATION OBLIGATOIRE

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

CHEMINEMENTS PIETONS PRINCIPAUX PUBLICS

CHEMINEMENTS PIETONS SEMI-PUBLICS (ACCES VILLAS)

CANALISATIONS (INDIQUEES A TITRE INDICATIF)

PARCELLE N° 120

PROPRIETE HOIRIE R. CUEREL

SURFACE TOTALE 18'453 M2

COORDONNEES 533.100/157.900

